

Atelier N°1 : Education Non Formelle

Considérations préliminaires :

Nous considérons qu'il est fondamental et obligatoire pour le développement (d'une société juste et solidaire) que les états soutiennent, développent et renforcent l'éducation formelle qui considère l'apprenant(e) comme acteur/trice de son développement et sujet de droit.

Dans cette perspective, nous nous opposons à la privatisation des secteurs publics et en particulier celui de l'éducation. Une des stratégies pour l'appui de politiques publics en faveur de l'éducation est notamment la suppression inconditionnelle de la dette du Tiers Monde).

Au terme d'enseignement non classique nous préférons celui d'éducation non formelle. L'éducation non formelle (éducation populaire, éducation permanente, éducation au développement, etc.) est une interface entre l'éducation formelle et le développement.

Nos **recommandations** sont :

1. Renforcer l'éducation comme formation « intégrale » des personnes considérant que :
 - Tout être humain a des compétences
 - La formation doit se baser sur ses compétences
 - La formation a pour but de structurer et compléter ses compétences

L'approche que propose l'éducation populaire nous apparaît comme émancipatrice pour les personnes et les collectivités, et transformatrice de la société.

Savoir lire et écrire, quelque soit sa langue, est un droit fondamental dans une société démocratique. C'est pourquoi l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme sont prioritaires.

Un des buts est donc de permettre des choix libres et informés en vue de la participation de la société civile à la définition des choix de société.

2. Développer l'alphabétisation sexuelle et affective de l'identité féminine et masculine à partir de l'éducation non sexiste des enfants.
3. Encourager la systématisation des expériences et des pratiques notamment par le biais des réseaux visant :
 - La création de synergies, le partage et la capitalisation des expériences, des savoirs et savoirs-faire
 - Le renforcement des capacités de négociation des acteurs de la société civile
 - Et la promotion du genre pour un développement durable ;
4. Reconnaître, développer et appuyer des programmes d'éducation au développement au Nord comme au Sud. Entendant que l'éducation au

développement est un processus de sensibilisation et de formation dont les objectifs sont de¹ :

- Défendre les droits humains ;
- Désarticuler les présupposés/préjugés ;
- Comprendre les interdépendances nord/sud ;
- Arriver à des changements positifs de valeurs , de comportements, d'attitudes ;
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les acteurs/trices du Sud et du Nord, ainsi qu'entre les migrant(e)s ou associations de migrant(e)s, impulser la solidarité et la participation sociale. Ceci en vue d'atteindre un monde plus juste où le pouvoir et les ressources sont équitablement partagées.

5. les programmes éducatifs devraient tenir compte des besoins et des recommandations des bénéficiaires eux-mêmes, ainsi qu'ils devraient être adaptés à la réalité historique et contextuelle des bénéficiaires et intégrant de manière systématique l'approche de genre.

A titre d'exemples, citons quelques pistes de synergies possibles :

- Organiser la formation initiale des enseignant(e)s , un module permettant de valoriser les possibilités d'exploitation des thématiques liées au développement et à la construction de l'identité citoyenne ;
- Reconnaître et soutenir la participation des associations de migrants dans le développement des stratégies éducatives

¹ Références : Charte du Réseau d'éducation au développement Nord-Sud et Résolution européenne en matière d'éducation au développement (8 novembre 2001).